

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 8 novembre 2000, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité pour rejeter avec mépris et dédain les allégations rwandaises selon lesquelles les forces alliées des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont violé à maintes reprises l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Les forces alliées des pays de la Communauté se sont scrupuleusement acquittées des obligations découlant de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et des autres accords ultérieurs. Nos soldats ne sont pas déployés à proximité du théâtre des opérations mentionné par le Rwanda, et en sont même fort éloignés.

Le Gouvernement zimbabwéen se félicite de ce que le Rwanda a demandé au Conseil de sécurité et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de vérifier sans délai les violations présumées. La réalité sur le terrain donnera raison aux forces alliées de la Communauté.

On ne doit pas laisser ces allégations gratuites vider de leur substance les déclarations de la communauté internationale sur la situation de la République démocratique du Congo, et surtout pas celle de la Cour internationale de Justice, qui a considéré que la présence de membres de l'Armée patriotique rwandaise sur le territoire de la République démocratique du Congo constituait une agression.

Il convient de rappeler aux adversaires du processus de paix en République démocratique du Congo qu'une délégation du Parlement européen a récemment pressé la communauté internationale de faire preuve d'impartialité dans les efforts qu'elle déploie pour tenter de mettre fin au conflit en République démocratique du Congo. Selon les parlementaires, il était inacceptable que 25 millions de Congolais vivent sous occupation étrangère et qu'« on exige parfois du Congo ce qu'on n'exige pas du Rwanda ni de l'Ouganda. Nous voulons une politique équilibrée ».

Les donateurs internationaux ont également fait entendre leur voix et engagé Kigali à retirer ses troupes de la République démocratique du Congo. Une analyse coûts-avantages réalisée par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement et l'Union européenne a montré que l'appui que le Rwanda fournit aux rebelles congolais empêche l'acheminement de l'aide au Rwanda lui-même, qui en a pourtant bien besoin.

Comme si cela ne suffisait pas, les querelles intestines au sein du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), Goma, ont dirigé cette organisation au

point qu'elle est trop faible pour avoir une quelconque importance militaire. De ce fait, Émile Ilunga ne fait plus partie de l'équipe dirigeante; il a été remplacé par Adolphe Onusumba. Comme ce dernier n'a aucune légitimité politique, il a dû faire ses preuves sur le plan militaire. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la déclaration du Rwanda selon laquelle ce pays se réserve le droit de se défendre et de défendre ses alliés.

Le Gouvernement zimbabwéen prie instamment le Conseil de sécurité de ne pas se laisser prendre au subterfuge du Rwanda. Le prétendu droit de légitime défense n'est pour le Rwanda qu'un prétexte pour lancer une offensive.

Le Gouvernement zimbabwéen et les forces alliées de la Communauté de développement de l'Afrique australe demeurent attachés à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, mais ils n'hésiteront pas à défendre leurs positions si celles-ci sont attaquées.

Mon gouvernement demande que cette lettre soit distribuée à tous les membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) T.J.B. **Jokonya**

---